



Panneaux d'affichage de l'alarme

Par **Kynamahri08**, le **31/08/2013** à **08:46**

Bonjour,
Je viens de faire mettre une Alarme dans la maison que je loue, le technicien a mis des affichages extérieurs pour le signaler.
Je voudrais savoir si mon propriétaire a le droit de me les faire enlever.
Cordialement

Par **moisse**, le **03/09/2013** à **08:27**

Bonjour,
Si le technicien a fait des trous dans le crépi de la maison pour y accoler ces affiches, la remise en état qui interviendra un jour ou l'autre pourrait vous coûter assez cher.
Pour le reste voir alinéa "d" de l'article 6 de la loi de 89, disposition d'ordre public :
==
Le bailleur est obligé...
d) De ne pas s'opposer aux aménagements réalisés par le locataire, dès lors que ceux-ci ne constituent pas une transformation de la chose louée.
==
Interprétation libre, subordonnée à la taille des affiches à mon humble avis.

Par **Lag0**, le **03/09/2013** à **08:34**

Bonjour,

En règle générale, ce type d'affichage se résume à des autocollants posés sur portes et fenêtres, si c'est bien ça, pas de problème...

Par **Kynamahri08**, le **08/09/2013** à **09:13**

Merci beaucoup pour vos réponses, effectivement elles ont été mis en place par des points de colle.

Me voilà renseigner.